

PROVINCE DE BRABANT
WALLON
Arrondissement de NIVELLES
COMMUNE
de
ITTRE



Avis

Conformément à l'article L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 15 décembre 2020, a décidé d'établir le règlement suivant :

- Distribution d'un bon à valoir comme colis de Noël.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h et ce durant 10 jours à partir du 18 décembre 2020.

Ittre, le 18 cembre 2020.

La Directrice générale,

C. Spaute



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt